



Communiqué de presse

Paris, lundi 28 janvier 2008

Les organisateurs de séjours de vacances dénoncent les pratiques de la SNCF

La SNCF vient d'imposer de nouvelles règles de réservation et d'annulation qui vont lourdement pénaliser les organisateurs de séjours de vacances, alors que les parents et les organisateurs de séjours de vacances plébiscitent le transport des groupes d'enfants et d'adolescents en train.

Le 15 janvier 2008, à l'ouverture de leurs systèmes de réservations, les partenaires professionnels de la SNCF ont découvert que la SNCF avait changé certaines règles. Alors même que ces partenaires sont déjà engagés par contrats avec des clients sur la base des anciennes règles. Quel fournisseur peut se permettre un tel comportement ?

La SNCF a décidé, de manière unilatérale, de rendre plus difficiles les réservations :

- En augmentant les délais de rétrocessions des places
- En faisant payer de plus en plus chèrement les annulations.

La SNCF exige des rétrocessions 90 jours avant le début du voyage alors que de plus en de réservations enregistrées sont des réservations de dernière minute.

Ces nouvelles dispositions vont à l'encontre des pratiques quotidiennes vécues par les professionnels du tourisme.

Enfin, les organisateurs constatent que la SNCF ne s'engage pas sur des tarifs garantis et propose des stocks très réduits de places à tarifs minorés pour les groupes d'enfants et de jeunes aux périodes de pointe.

Dans le même temps, la SNCF communique très largement sur des tarifs bradés pour les individuels.

En tant que transporteur bénéficiant d'une situation de monopole, la SNCF doit assumer sa mission de service public. Faciliter le transport par train des groupes d'enfants et d'adolescents en fait partie. Les organisateurs de séjours de vacances demandent à la SNCF d'assumer ses responsabilités.

Contacts :

La JPA - Isabelle Maradan- Tél. 01 44 95 81 21- Mél. i.maradan@jpa.asso.fr

UNAT - Bernadette Hénaff- Tél. 01.47.83.52.34 –Mél. b.henaff@unat.asso.fr